Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1421777C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2014-757** **17/09/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Modification de la date du dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et de la date de l'épreuve orale de l'examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP ADMINISTRATION CENTRALE Etablissements d'enseignement technique agricole Etablissements d'enseignement supérieur agricole MEDDE FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - IRSTEA Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat ouvert au titre de l'année 2014.
Date d'ouverture des pré-inscriptions télématiques : 26 juin 2014
Date limite des pré-inscriptions télématiques : 2 septembre 2014.

Date limite de retour des dossiers d’inscription : 15 septembre 2014

Textes de référence :Décret N°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d’administration de l’Etat, notamment son article 12.
Arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l’organisation générale de l’examen professionnel pour l’accès au corps interministériel des attachés d’administration de l’Etat ainsi qu’à la composition et au fonctionnement des jurys.

La note de service SG/SRH/SDDPRS-2014-496 du 25 juin 2014 de l'examen professionnel pour l’accès au corps des attachés d’administration de l'Etat ouvert au titre de l'année 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :

Date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP) pour les candidats admissibles au grade d’attaché **: 9 décembre 2014** dernier délai (le cachet de la Poste faisant foi).

Date et lieu de l’épreuve orale : **à partir du 12 janvier 2015 à Paris.**

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT